

Notice explicative

La définition d'orientations paysagères et écologiques du Grand Pays Flandre s'appuie sur la compréhension de l'évolution des principales composantes de son environnement. L'identité de la Flandre se caractérisant en particulier par :

- une agriculture très présente et intensive
- la présence de pôles touristiques tels que littoral dunaire, chaîne des Monts de Flandre, Marais Audomarois
- l'existence de grandes infrastructures de transport (routes, chemin de fer, voies d'eau) facilitant les échanges avec les pays du Nord et d'Outre Manche.

Une position géographique stratégique, l'existence d'équipements et d'infrastructures d'échange fonctionnels et reconnus, une notoriété historique et culturelle évidente, donnent donc à la Flandre un dynamisme incontestable qui place cette région dans une logique de croissance économique à l'échelle européenne.

Parallèlement à ce développement soutenu par chaque acteur, on décèle parfois, à travers sa volonté de maîtriser son territoire à l'extrême, un certain nombre de signes d'appauvrissement, voire de disparition progressive des structures ou éléments qui constituent toutes les subtilités des facettes du paysage flamand. L'enjeu est donc bien de taille puisqu'il s'agit ici de déployer tous les moyens pour réaffirmer l'image changeante de la Flandre et toutes ses qualités.

Les orientations proposées ci-avant ne prétendent donc pas seulement porter l'attention sur des sites phares de la Flandre - déjà chargés d'enjeux en matière de qualité environnementale - mais s'attachent aussi à définir les meilleures conditions de valorisation des vastes territoires qui constituent sa structure et la base de son identité.

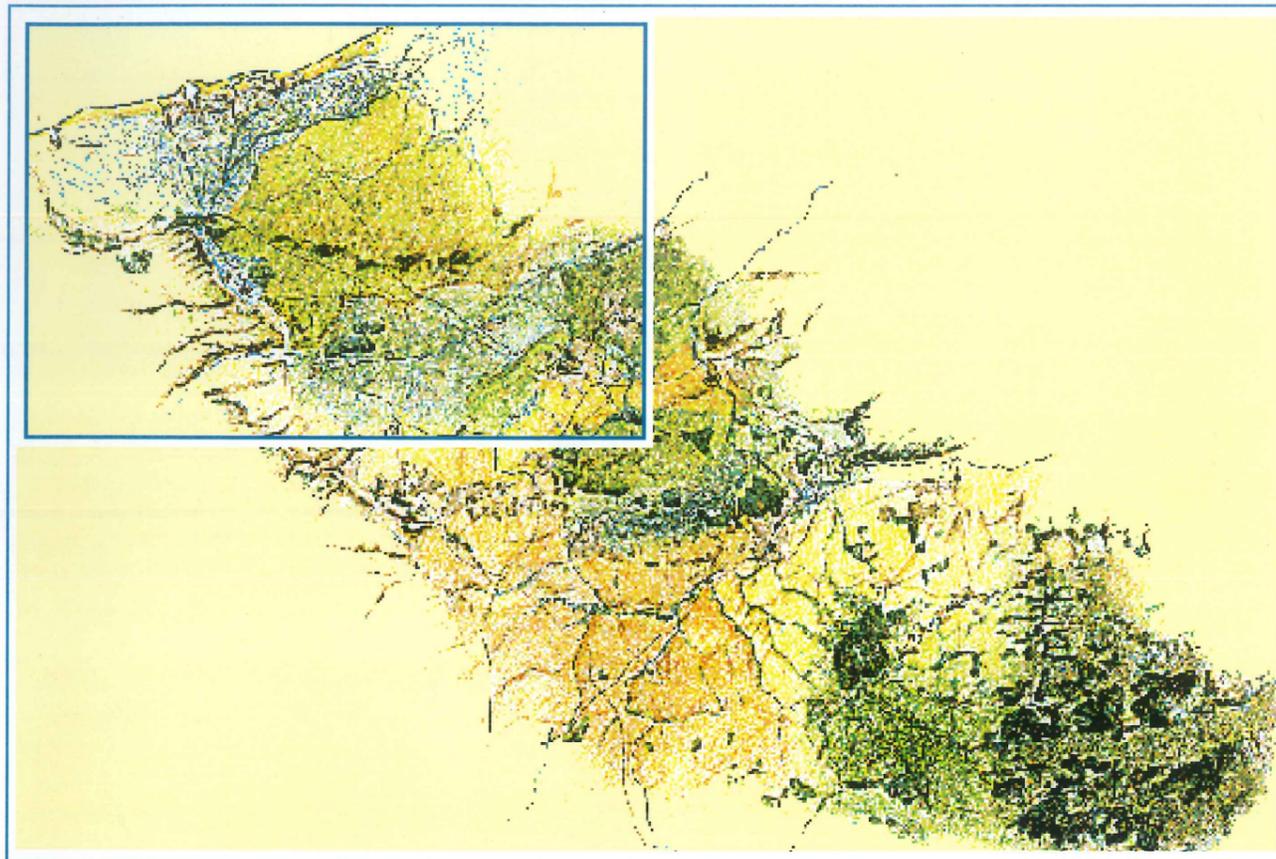
Trois grandes volontés guident le choix des orientations dans le but de garantir une évolution harmonieuse pour une Flandre à l'écoute de ses potentialités écologiques et paysagères :

- . préserver de la banalisation et favoriser l'enrichissement des milieux et les caractères identitaires propres à chacune des entités paysagères de la Flandre
- . marquer et affirmer les transitions entre grands paysages
- . favoriser une lecture séquencée des facettes de ce pays à l'échelle de sa traversée, au moyen des grandes infrastructures de transport qu'il recèle.

Les orientations paysagères et écologiques sont le résultat d'une synthèse entre l'analyse bibliographique, les observations sur le terrain et les entretiens avec les acteurs locaux (élus, chambres consulaires, techniciens, associations...). Elles sont réfléchies et cartographiées au 1/250 000ème, et sont proposées à l'échelle du grand paysage ou de l'entité paysagère selon la nomenclature définie dans la carte des paysages du département du Nord.

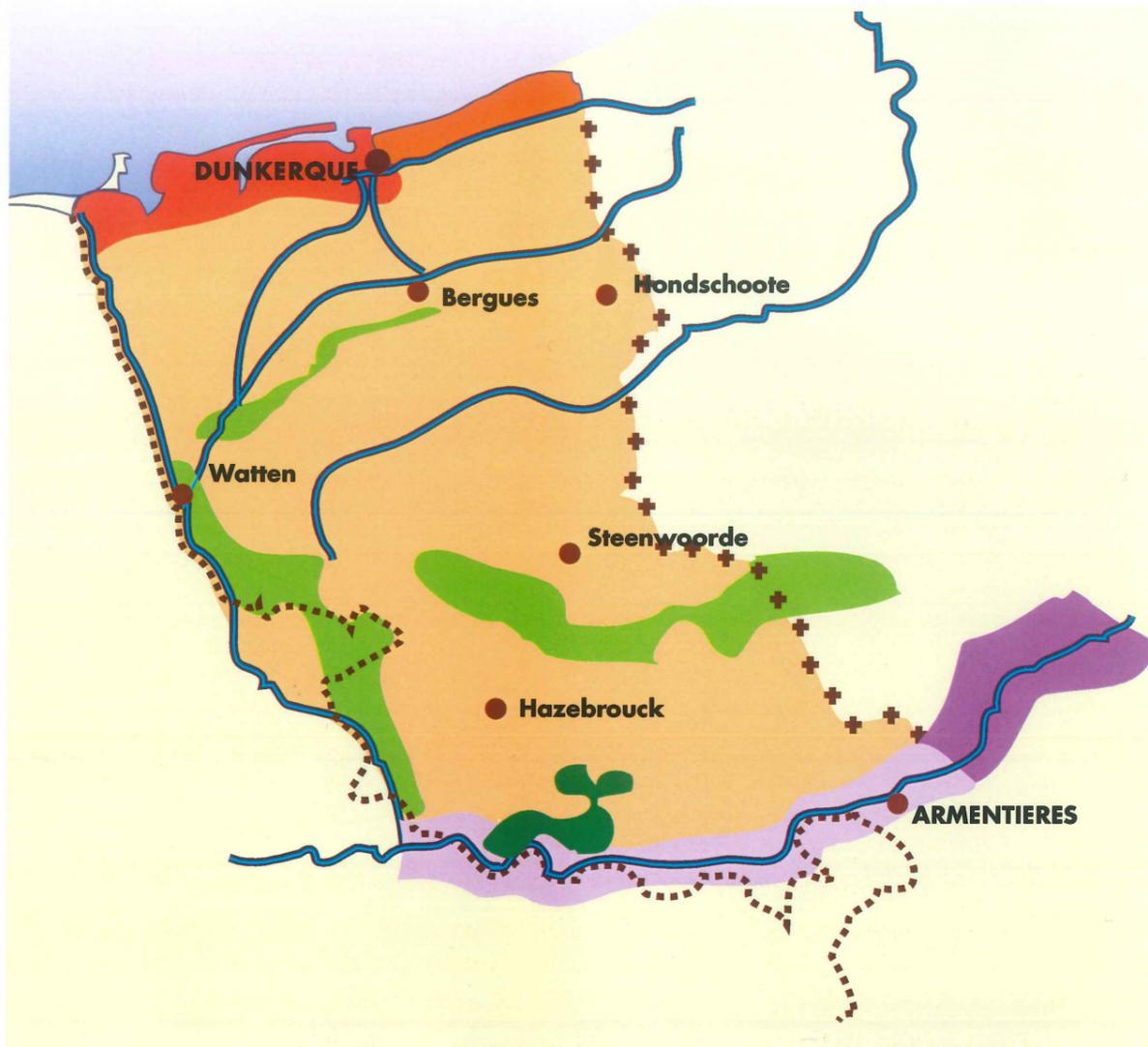
Les paysages du Nord

Grand pays FLANDRE



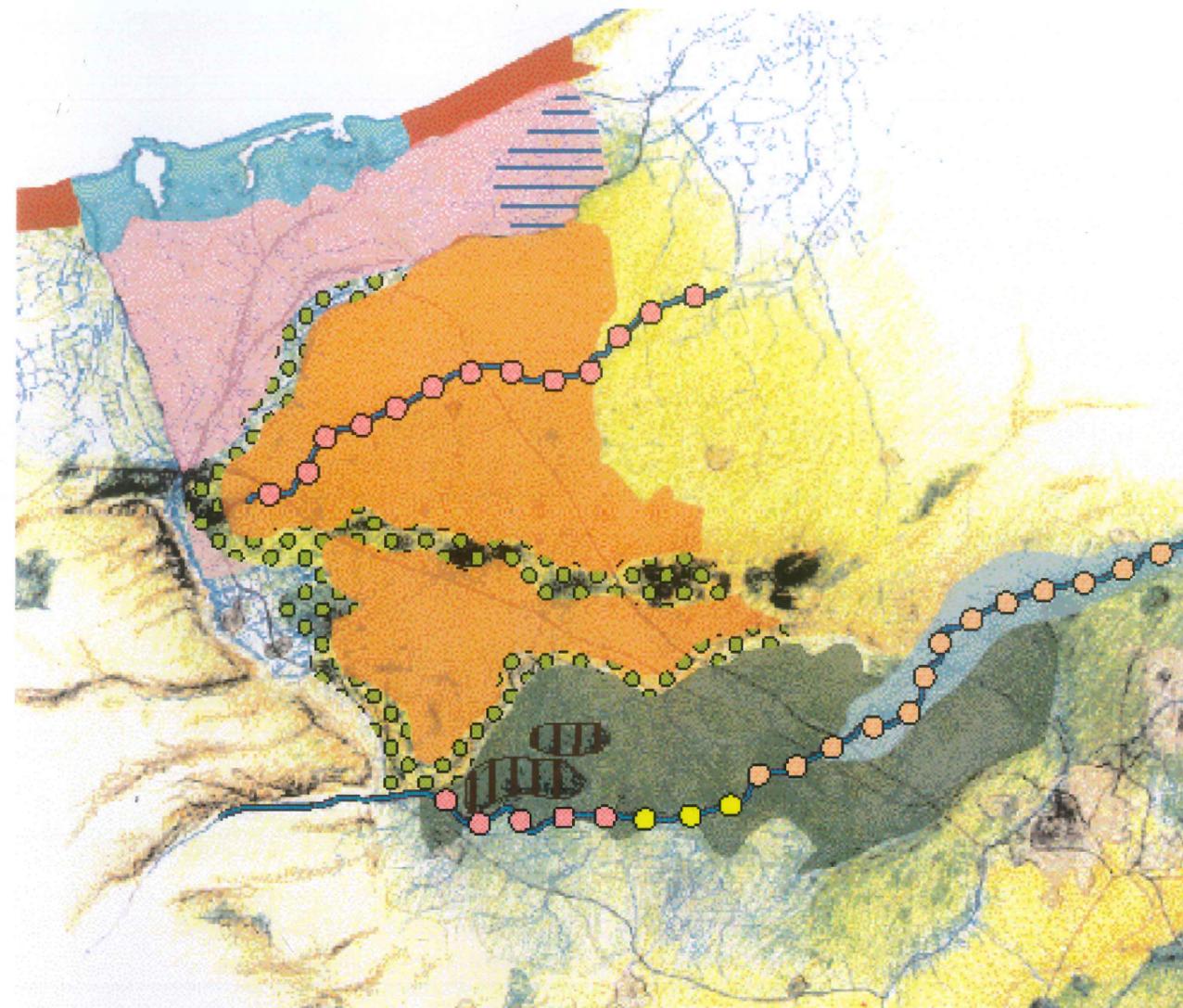
Facteurs déterminant la carte des orientations

Carte des orientations paysagères et écologiques



EVOLUTION DES PAYSAGES

-  Blocage de la dynamique dunaire naturelle par le morcellement des derniers cordons de dunes du département du Nord. Pression foncière et touristique.
-  Extension urbaine et industrielle consommatrice d'espace - Traitement inadapté des zones industrielles en attente. Concentration des nuisances engendrées par l'industrie et la proximité urbaine.
-  Modification non maîtrisée de l'occupation des sols allant vers des pratiques humaines plus diversifiées (urbanisation résidentielle, activités touristiques et de loisirs, plantations, créations d'étangs ...).
-  Masse boisée importante mais peu perçue comme une véritable forêt du fait d'une accessibilité réduite et d'un traitement insuffisamment caractérisé de ses abords.
-  Rivière peu qualifiée et peu présente dans son environnement proche (naturel, industriel, urbain).
-  Effets mal maîtrisés et conjoints de la récession industrielle et du changement de statut fluvial de la rivière sur le développement des pôles urbains riverains de la Lys.
-  Intensification des pratiques agricoles conduisant à la simplification des formes paysagères et à l'appauvrissement des milieux d'intérêt biologique.



-  Préserver et affirmer les caractéristiques écologiques du milieu naturel dunaire grâce, en particulier, à la maîtrise de l'urbanisation et des activités touristiques.
-  Conforter, grâce à des pratiques agricoles adaptées, un paysage mixte d'openfield et de bocage.
-  Mettre en harmonie les secteurs urbains et industriels avec les espaces naturels et agricoles de frange.
-  Conforter, grâce à des pratiques agricoles adaptées, un paysage semi-bocager structuré par un réseau dense et diversifié de cours d'eau.
-  Conforter un paysage ouvert structuré par un réseau dense et diversifié de cours d'eau. Maintenir des secteurs à caractère humide par des occupations du sol respectueuses de leurs spécificités écologiques.
-  Renforcer le caractère boisé et bocager des collines et des monts.
-  Conforter un paysage ouvert structuré par un réseau dense et diversifié de cours d'eau. Maintenir un habitat très dispersé par la limitation de la construction.
-  Favoriser le marquage des zones de rupture entre grands paysages flamands (talus) par le développement de plantations en masse et en linéaire.
-  Affirmer le caractère forestier et humide du boisement par des plantations judicieusement localisées, des traitements paysagers spécifiques des lisières et par la limitation du drainage interne et externe.
-  Affirmer la présence de la Lys par sa mise en harmonie avec la mosaïque d'espaces agricoles, naturels et urbains qu'elle traverse.
-  Reconquérir les milieux naturels le long du cours d'eau.
-  Utiliser la Lys comme facteur de cohésion des politiques urbaines et industrielles transfrontalières.